



Présidente : Janel LONGFELLOW  
Siège social : Mairie de Vic-le-Comte  
SIRET : 437759384 00013

contact@usvnatation.fr  
www.usvnatation.fr  
06 07 32 54 18



## Partenariats – Mécénats US Vic-le-Comte Natation

### Connaître l'association

L'Union Sportive Vic-le-Comte Natation a été créée en 1975.

C'est une **association loi 1901** à but non lucratif, affiliée à la Fédération Française de Natation, qui a pour but de favoriser la pratique de la natation pour le plus grand nombre.

Les activités sont encadrées par trois entraîneurs diplômés d'état, salariés en CDI à temps plein, et par de nombreux bénévoles très impliqués dans l'association.

**Les adhérents : 548 licenciés** (Saison 2024 / 2025)

**Six sections accueillent les nageurs** : École de Natation *labellisée École de Natation Française*  
Natation Sportive Jeunes - Natation Artistique - Natation Adultes - Eau Libre - Natation Santé

**Périmètre géographique** : 67 communes représentées, preuve de l'attractivité et de la bonne image du club.

**Le site Internet : [www.usvnatation.fr](http://www.usvnatation.fr)**

Il est très visité (de 700 à 1400 sessions par mois) car c'est notre principal outil de communication vers les licenciés, les familles et les nouveaux adhérents, les clubs de la région, les partenaires du club et autres...

Les visuels publicitaires de nos partenaires sont affichés au bas de chaque page du site avec possibilité d'un lien de redirection vers votre entreprise en fonction de la formule choisie.

Ce site, créé par le club, ne contient aucune autre publicité que celles de nos partenaires.

### Pourquoi une recherche de mécénat ou de partenariat ?

La professionnalisation de l'encadrement technique des clubs de natation, l'augmentation des charges salariales et sportives, entraînent une pression financière qui ne peut plus être résolue par la seule augmentation des cotisations.

A l'heure actuelle, toute augmentation significative des cotisations des adhérents reviendrait à exclure de notre club un grand nombre de nageurs et principalement les moins favorisés, alors que le sport, et en particulier la natation, est un moyen d'épanouissement et d'intégration sociale.

Le maintien de nos objectifs qui sont d'assurer l'accès à la natation pour tous, la qualité de l'apprentissage et de l'entraînement, nous impose donc de rechercher d'autres sources de financement.

C'est pourquoi nous proposons aux entreprises un **partenariat**, c'est-à-dire l'achat d'espace publicitaire sur les supports de communication du club.

Il est également possible de tout simplement **faire un don à l'association (mécénat)** pour manifester votre soutien de manière concrète. Votre don sera déductible de vos impôts à hauteur de 66 % (particulier ou pro).

### Vos interlocuteurs

#### Rencontre directe

Membres de l'encadrement du club mandatée par le club : Nicole GAY, Dominique ANAVOISARD, Sophie DELMAS - Les entraîneurs du club : Julien MANZI, Fabien CARTON, Julien BOSQUEZ

#### Secrétariat du club

Janine CARTON 21 rue Bel Horizon 63960 Veyre-Monton  
Email : [contact@usvnatation.fr](mailto:contact@usvnatation.fr) – Tél. 06 07 32 54 18

#### Trésorerie du club

Lydie JEAN – [ljean.usvnat@gmail.com](mailto:ljean.usvnat@gmail.com)

## Partenariat – Achat de publicité

Nous vous proposons de vous joindre à notre projet en vous associant à notre club, à son rayonnement sportif et géographique, à son image sympathique et dynamique ainsi qu'aux valeurs véhiculées par la natation (recherche de l'effort et de la performance, respect de la personne, intégrité), tout en donnant plus de visibilité à votre entreprise en affichant votre visuel sur tous nos supports de communication.

### Choix de la formule

	Site www.usvnatation.fr	Programmes Loto ≥ 400 à 500 participants Gala ≥ 400 spectateurs	Plaquettes Club entrée piscine, forum ≥ 300 exemplaires	Panneau affichage USV Natation Sas entrée piscine
<b>F1 30 €</b>	Oui	Petit format	Non	Non
<b>F2 50 €</b>	Oui	Format moyen	Non	Non
<b>F3 100 €</b>	Oui + lien vers votre site	Grand format	Oui	Oui Format Moyen
<b>F4 ≥ 200 €</b>	Oui (grand format) + lien vers votre site	Très grand format	Oui	Oui Grand Format

### Contrat & paiement

Le contrat de partenariat publicitaire doit être signé par les deux parties, soit directement avec un représentant du club mandaté, soit par échange de courrier ou de mail (cf. page suivante).

Il est conclu pour une année.

Le paiement peut se faire par tout moyen, mais de préférence par chèque ou virement.

- Chèque à l'ordre de l'USV Natation, pensez bien à la signature
- Virement – Libellé : partenariat + nom de l'entreprise  
IBAN – FR76 1680 6041 0066 0663  
BIC / SWIFT – AGRIFRPP868

La trésorière vous transmettra ensuite la facture correspondant à la formule choisie.

Le contrat sera effectif dès l'encaissement du paiement complet de la facture.

### Envoi des visuels, réalisation des maquettes, parution sur le site

Merci d'envoyer vos logos ou textes publicitaires au secrétariat du club.

La secrétaire est également votre interlocutrice pour toute demande relative à l'exécution du contrat.

Janine CARTON 21 rue Bel Horizon 63960 Veyre-Monton

contact@usvnatation.fr - Tél. 06 07 32 54 18



## Contrat de Partenariat Publicitaire

Nom de l'entreprise : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. .... E-mail : .....

Personne à contacter dans l'entreprise : .....

Formule choisie :  F1 – 30 €  F2 – 50 €  F3 – 100 €  F4 – 200 € et plus

Montant du versement : ..... €

Chèque (à l'ordre USV Natation)  Virement  Espèces

*Facture envoyée par la trésorière de l'association (mentionner très lisiblement votre adresse mail)*

**Visuel** à fournir sous forme papier ou numérisé format JPEG (pas de format PDF)

Remis à la personne chargée de la réalisation du contrat ou envoyé par courrier postal ou mail

Janine CARTON 21, rue Bel Horizon 63960 Veyre-Monton [contact@usvnatation.fr](mailto:contact@usvnatation.fr)

Modifications éventuelles à apporter sur le visuel : .....

.....

.....

Autres observations : .....

.....

Fait le ..... / ..... / ..... à .....

Signature

## Mécénat – Don

### Comment faire un don

Si vous êtes un particulier ou que vous ne souhaitez pas faire paraître de publicité pour votre entreprise vous pouvez opter pour le mécénat.

#### Types de paiement

Tous les moyens de paiement sont acceptés : espèces, chèques, virements, ANCV...

- Chèque à l'ordre de l'USV Natation, pensez bien à la signature
- Virement – Libellé : don au club + nom du particulier ou de l'entreprise  
IBAN – FR76 1680 6041 0066 0663  
BIC / SWIFT – AGRIFRPP868

#### Remettre votre paiement

Vous pouvez transmettre votre don directement à un des responsables du club, le déposer dans la boîte aux lettres du club située dans l'entrée de la piscine Val d'Allier à Longues, ou l'envoyer par courrier.

- Courrier : Janine CARTON 21 rue Bel Horizon 63960 Veyre-Monton
- Boîte du club : piscine Val d'Allier à Longues

Pensez bien à préciser qu'il s'agit d'un don, et à mentionner vos noms et coordonnées.

### Réduction d'impôts

L'union Sportive Vic-le-Comte Natation est une association reconnue d'utilité publique et peut à ce titre recevoir des dons ouvrant droit à une réduction d'impôt égale à 66 % du montant des dons (articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts).

Cette réduction est valable pour les particuliers comme pour les entreprises.

Si vous êtes imposable, vous pourrez par exemple bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 € sur un don de 100 €. **Un don de 100 € ne vous aura donc coûté que 33 €.**

Pour tout don fait à l'USV Natation, un reçu fiscal vous sera délivré par l'association comme justificatif. Il vous suffira ensuite de reporter le montant de votre don sur votre déclaration d'impôts.